

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 68 (1942)
Heft: 2

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

ABONNEMENTS :
 Suisse : 1 an, 13.50 francs
 Etranger : 16 francs
 Pour sociétaires :
 Suisse : 1 an, 11 francs
 Etranger : 13.50 francs
 —
 Prix du numéro :
 75 centimes.
 —
 Pour les abonnements
 s'adresser à la librairie
 F. Rouge & C^{ie}, à Lausanne.

Paraissant tous les 15 jours

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève ; Vice-président : M. IMER, à Genève ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg* : MM. L. HERTLING, architecte ; A. ROSSIER, ingénieur ; *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur ; E. ELSKES, ingénieur ; EPITAUX, architecte ; E. JOST, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. ODIER, architecte ; CH. WEIBEL, architecte ; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; R. GUYE, ingénieur ; A. MÉAN, ingénieur ; *Valais* : M. J. DUBUIS, ingénieur ; A. DE KALBERMATTEN, architecte.

RÉDACTION : D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE.

Publicité :
TARIF DES ANNONCES

Le millimètre
 (larg. 47 mm.) 20 cts.
 Tarif spécial pour fractions
 de pages.

Rabais pour annonces
 répétées.



ANNONCES-SUISSES S.A.
 5, Rue Centrale,
 LAUSANNE
 & Succursales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE
 A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL ; G. EPITAUX, architecte ; M. IMER.

SOMMAIRE : *Projet de construction de logements pour ouvriers agricoles*, par MARC PICCARD, architecte, à Lausanne. — *Société suisse des ingénieurs et des architectes : Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 18 octobre 1941.* — *NÉCROLOGIE : Albert Filliol, ingénieur.* — **BIBLIOGRAPHIE.** — **ERRATUM** — **SERVICE DE PLACEMENT.**

Projet de construction de logements pour ouvriers agricoles

par MARC PICCARD, architecte, à Lausanne¹.

Chapitre I.

Généralités.

Le problème n'est pas, empiriquement, de le dire, un problème d'architecture, mais un problème mathématique où les questions d'ordre pratique et économique jouent un rôle bien plus important que les questions d'ordre esthétique.

Dans le présent exposé, nous nous proposons d'élaborer un type de logement dont le rapport entre la surface et le volume soit favorable. En effet, c'est là, à notre avis, la solution du problème ; c'est pourquoi ce sera le point de départ de notre étude. Pour étayer cette opinion, nous donnons ci-après quelques exemples de cas théoriques extrêmes.

Prémisse : une maisonnette aurait un volume d'environ 190 m³. Admettons, pour simplifier le problème théorique, une toiture plate. Ce volume de 190 m³ peut correspondre à différentes formes géométriques variant entre le prisme et le cube.

1^{er} exemple. Les locaux de la maison sont disposés sur

un seul étage. La hauteur d'étage est de 2,40 m. La surface du plan sera donc de $\frac{190}{2,40} = 79 \text{ m}^2$. La forme du plan peut varier elle aussi entre le rectangle et le carré. Examinons deux variantes quant à la forme du plan.

a) Figure 1, plan de 3,05 m × 26 m = 79 m², ce qui bien entendu n'est que théorique.

b) Figure 2, plan de 8,90 m × 8,90 m = 79 m².

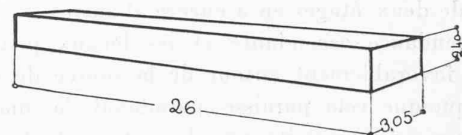


Fig. 1.

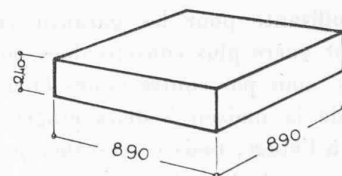


Fig. 2.

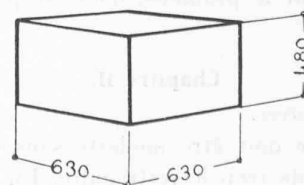


Fig. 3.

¹ Il s'agit ici des éléments principaux d'une note présentée par M. Piccard aux membres de la *Commission consultative relative au problème de la construction de logements pour ouvriers agricoles*. Cette dernière, présidée par M. H. Blanc, secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture, a remis son rapport au Conseil d'Etat vaudois, en décembre 1941. En faisant en outre partie : MM. Abrezol, A. Besson, P. Braissant, R. Brocard, Curchod, E. Dumas, A. Gachet, J. Grin, F. Crivaz, Payot, A. Pilet, Reymond, J. Rubattel et A. Schwarz. (N. de la Réd.).